

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 juin 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Stéphane REYMOND

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Michel MONNET, Waren FEUTRY, Nicole CARTIGNY, Jacky BÉJEAN, Thierry MONNET, Agnès MARION

Pouvoirs :

Céline POURPOINT à Patricia DEROO, Philippe DUBOST à Roland CRIMIER, Jennifer THIERY à Fabienne CHAVASSIEUX, Michel MONNET à Catherine GUILLARD, Waren FEUTRY à Daniel ZORITA, Nicole CARTIGNY à Stéphane REYMOND, Jacky BÉJEAN à Frédéric RAGON, Thierry MONNET à Fabien BAGNON, Agnès MARION à Antonin GRECO,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES DANS LE CADRE DU
PROJET DE RÉNOVATION DE
L'AIRE DE JEUX INCLUSIVE DU
PARC DE BEAUREGARD ET DE SES
ABORDS**

Délibération : **06-2026-090**

Transmis en préfecture le : 30/06/2026

RAPPORTEUR : Madame Patricia DEROO

La commune de Saint-Genis-Laval compte, dans ses parcs et squares, cinq aires de jeux dédiées aux enfants, hors bâtiments scolaires et crèches.

L'aire de jeux du Parc de Beauregard, avenue Édouard Millaud, est emblématique, de par sa taille et son inscription dans un environnement privilégié, classé en zone Architecte des bâtiments de France (ABF).

L'aire de jeux, composée de sols souples amortissants, d'un jeu oscillant, d'un petit jeu à thème, d'une structure modulaire, d'un toboggan et d'un filet tridimensionnel, vieillissante, ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Elle est donc actuellement partiellement fermée.

La commune souhaite entreprendre une rénovation de cette aire de jeux, avec une attention particulière portée au respect du cadre naturel du parc et à la mixité des publics accueillis.

Avec ses cinq terrasses et ses jardins à l'italienne datant du 16^{ème} siècle, le parc de Beauregard constitue l'un des plus beaux espaces verts de la ville et accueille de nombreux Saint-Genois. À ce titre, les jeux retenus devront comprendre des matériaux et une esthétique leur permettant de s'insérer dans le paysage du Parc.

Ce projet vise à réaménager l'aire de jeux du Parc de Beauregard et ses accès pour les adapter à tous les usagers. Une attention particulière est accordée à l'accessibilité du lieu et à l'inclusion des enfants en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce projet d'aménagement répond à une réalité locale puisque entre 2020 et 2024, la commune a enregistré une hausse de 53 % du nombre d'enfants ayant une reconnaissance de handicap dont le nombre se porte à 150. Ce chiffre sous-estime d'ailleurs les besoins réels, de nombreuses familles n'ayant pas entamé de démarches administratives (diagnostics en cours, choix personnels, etc.). Par ailleurs, il y a 431 adultes qui ont une reconnaissance de handicap et la population Saint-Genoise compte 30 % de seniors.

Ce projet de rénovation répond à une obligation légale puisque la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que les aires de jeux situées dans les espaces publics (parcs, jardins) doivent être accessibles à tous les enfants, quel que soit leur handicap.

Le projet a aussi une visée sociale. En effet, cette rénovation a vocation à permettre à un enfant en situation de handicap d'accéder aux structures de jeux, c'est lui donner la possibilité de s'épanouir, de bouger, de se faire des amis, de ne pas s'isoler chez lui.

La rénovation a également un impact plus large, puisqu'elle permettra aux enfants de partager des moments de jeux, de joie entre enfants en situation de handicap ou non, tout en permettant d'apprendre la tolérance dès le plus jeune âge, de faire disparaître la différence et les représentations stigmatisantes liées à la non fréquentation de ces personnes.

Ce projet est conçu pour accueillir simultanément 35 enfants de 1 à 12 ans. Cet espace de jeux favorise la mixité en offrant un lieu inclusif où les équipements sont conçus pour permettre à tous de jouer ensemble. Ainsi, il intègre des structures variées répondant à des besoins et usages différents (manipulation, mise à l'abri, jeux symboliques, balancement, assise) et accessibles à tous, au moins pour moitié des jeux proposés. Enfin, pour garantir une totale autonomie des PMR — qui dépendent aujourd'hui d'un accompagnateur —, l'allée en stabilisé sera prolongée sur environ 50 mètres pour sécuriser l'accès direct au site.

Il est prévu que les travaux débuteront au cours de la période estivale 2026 pour s'achever à la fin du troisième trimestre 2026 au plus tard et ce, afin de favoriser une solution offrant une concomitance entre la reprise des classes et la réouverture de l'aire de jeux dans son intégralité.

Les travaux ont été estimés à 93 651 € HT, comprenant la rénovation du cheminement vers l'aire de jeux.

Une demande de soutien financier a été entreprise auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec un financement de 15 000 euros escomptés, au titre du fonds d'aide à l'aménagement d'aires de jeux inclusives.

Vu la délibération n°12-2025-146 du conseil municipal en date du 16 décembre 2025 relative au vote du budget primitif 2026 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n°02-2026-012 du conseil municipal en date du 03 février 2026 relative au vote de la décision modificative 2026 n°1 du budget principal Ville ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 16 juin 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de rénovation de l'aire de jeux du Parc de Beauregard et de ses abords, tel qu'exposé ci-dessus ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des financements pour le projet de rénovation de l'aire de jeux au Parc de Beauregard et de ses abords.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Patricia DEROO**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Stéphane REYMOND

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.